Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 3 septembre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 28/08/2019

Nombre de conseillers en exercice: 15 Présents: 15

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean LESQUIR, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu de conseil précédent est approuvé à l'unanimité.
- 1 Droit de Préemption Urbain (7 dossiers): le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité renonce à l'acquisition des propriétés cadastrées :

1^{er} dossier : Section A Sous l'Enclos : n° 1962, n° 1960, n° 1970 superficie totale 17 a 10 ca (y compris le chemin d'accès à titre indivis)

2^{ème} **dossier :** Section A Sous l'Enclos : n° 1959, n° 1961, n° 1960, n° 1970, superficie totale 17 a 17 ca (y compris le chemin d'accès à titre indivis)

3ème dossier : Section A Sous l'Enclos : n° 1958, superficie totale 16 a 78 ca (y compris le chemin d'accès à titre indivis)

4^{ème} dossier: Section A Du Bourg: n° 575, superficie 4 a 50 ca. Ce bien comporte une habitation.

5ème **dossier**: Section A Les Royats : n° 1798, superficie 11 a 46 ca. Ce bien comporte une habitation.

6ème dossier: Section A Les Royats: n° 2287, superficie 23 a 81 ca.

7^{ème} dossier: Section A Du Bourg: n° 2144, Section A 23 Rue Centrale: n° 525, superficie totale 3 a 99 ca. Ce bien comporte une habitation.

2 - Avenant au projet éducatif territorial (PEDT): M. le maire rappelle la délibération n° 3 du 4 juin 2019, décidant de ne pas reconduire les activités périscolaires du vendredi après-midi, vu le peu d'intérêt porté à celles-ci et le faible effectif des enfants inscrits à ces activités.

A la suite cette délibération, il est nécessaire de modifier le Projet Educatif de Territoire (PEDT). L'avenant n° 2 au PEDT précise que :

- . les activités périscolaires du vendredi après-midi sont remplacées par une garderie périscolaire dans le cadre d'un accueil périscolaire non déclaré.
- . Cette garderie périscolaire sera payante et ce au même tarif que celui en vigueur actuellement (fixé par délibération du conseil municipal n° 8 du 5 décembre 2017),

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer l'avenant n° 2 présenté et relatif au PEDT de septembre 2015, renouvelé en juillet 2018.

3 - Modification du poste d'adjoint technique territorial créé par délibération du 4 juin 2019 :

M. le maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à la suite de la délibération n° 2 du 2 juillet 2019 décidant d'organiser une garderie périscolaire le mercredi et afin de se rapprocher le plus possible du temps de travail réellement effectué.

Il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de cet emploi et de le passer à 21 h 27 minutes par semaine / 35 h (soit en centième 21 h 45 centièmes / 35 h).

L'avis du comité technique du centre de gestion de la Loire n'est pas requis lorsque la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire d'un poste à temps non complet n'excède pas 10 % du nombre d'heures, sauf dans l'hypothèse où elle a pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL (article 97 de la loi n° 84-53 du janvier 1984).

Après avoir entendu M. le maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'augmenter la durée de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial, (emploi permanent, créé par délibération n° 2 du 4 juin 2019) laquelle est actuellement de 21 h 13 minutes /35 h (ou 21 h 22 centièmes /35 h), emploi annualisé.
- et de fixer à 21 h 27 minutes/35 h ou 21 h 45 centièmes/35 h le temps hebdomadaire de travail de cet emploi (permanent) d'adjoint technique territorial, échelle C1, (le temps de travail de cet emploi est annualisé). Cette modification prendra effet au 1^{ER} novembre 2019.

4 - Création d'un emploi non permanent :

M. le Maire:

- rappelle au conseil municipal la délibération n° 10 du 5 avril 2016 l'autorisant notamment à :
 - . constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,
- . de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- . de procéder aux recrutements,
- . d'autoriser le maire ou son représentant à signer les contrats nécessaires, etc.....
- informe le conseil municipal :
 - . qu'en prévision du départ d'un agent travaillant au service cantine scolaire, Il est nécessaire de créer un poste de contractuel (Contrat à durée déterminée) de septembre à décembre pour une durée de 24 heures 15 minutes / 35 h (temps de travail annualisé sur la durée contrat).
 - La personne recrutée sur cet emploi effectuera diverses tâches telles que : aide à la préparation des repas, lavage de la vaisselle, des locaux, aide à la surveillance des enfants.
- . que la trésorerie sollicite une délibération en complément de celle déjà prise par délibération du 5 avril 2016 (n° 10).

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider la création d'un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, d'une durée de 24 h 15 minutes par semaine / 35 h (ou 24 h 25 centièmes /35 h) à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019 et jusqu'au 20 décembre 2019 inclus.

5 - Demande d'aide financière pour vin d'honneur :

M. le maire informe le conseil municipal de la demande formulée par l'association Saint-Vincent de la commune. Elle organise la Saint-Vincent du Forez le 20 janvier 2020 et sollicite une aide financière pour le vin d'honneur qu'elle organise à cette occasion.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide (par 14 voix pour sur 14 votants, M. Jean-Pierre Gachet n'a pas pris part au vote) de financer ce vin d'honneur. Cette dépense sera prévue au budget 2020, article 6232.

- 6 Syndicat des jeunes agriculteurs et FDSEA de St-Jean-Soleymieux, demande de location de la salle des Fêtes : M. le Maire :
 - . informe le conseil municipal du courrier du syndicat des jeunes agriculteurs et de la FDSEA de St-Jean-Soleymieux. Ils souhaitent louer la salle des Fêtes de notre commune pour organiser leur soirée annuelle en début d'année (au mois de février ou mars). A cet effet, ils nous demandent les disponibilités et s'il serait possible de leur accorder la location gratuite à titre d'association de la commune ou bien un tarif d'association.
 - invite le conseil municipal à délibérer au sujet de cette demande,
 Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :
 - 1. les jeunes agriculteurs et la FDSEA pourront utiliser la salle des Fêtes de la commune soit le 15 février 2020, soit le 8 mars 2020, soit le 14 mars 2020. Ces dates correspondent à des week-end où la salle est déjà réservée soit la veille, soit le lendemain et qu'il y a possibilité d'entente avec l'association qui l'a déjà retenue.
 - 2. considérant notamment que:
 - . les dates proposées permettent d'utiliser la salle le même week-end pour deux manifestations avec différents organisateurs, en limitant les frais de chauffage,

Il sera demandé (au syndicat des jeunes agriculteurs – la FDSEA) de faire un don au Centre Communal d'Action Sociale de la commune pour l'utilisation des locaux.

- 3. Que c'est à titre exceptionnel qu'une suite favorable est donnée à cette demande,
- 4. d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation de la salle des fêtes avec le syndicat des jeunes agriculteurs FDSEA, pour leur soirée annuelle à une des dates précitées. Celle-ci précisera entre autre que le ménage devra être fait après utilisation des lieux.
- 7 Avis du conseil municipal sur le souhait de Loire Forez Agglomération (LFA) d'organiser sur notre commune, dans une salle communale, une permanence d'animations du relais assistants maternels :

M. le maire informe le conseil que LFA souhaiterait organiser, à partir de janvier 2020, sur notre commune une permanence d'animations du relais assistants maternels itinérant, à destination des professionnels de la garde individuelle et des enfants dont elles s'occupent. Le relais viendrait une fois tous les quinze jours, selon un planning prédéfini, le jour pourrait être le mercredi ou le vendredi selon les disponibilités de la salle qui serait mise à disposition du relais. Les horaires d'occupation de la salle, avec le temps d'installation et rangement du matériel de 8 h 30 à 12 h, etc...

Ces temps collectifs seront ouverts à notre commune et aux communes avoisinantes suivantes : Verrières-en-Forez, Lézigneux, Saint-Thomas-La-Garde, Boisset-Saint-Priest.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de donner un accord de principe (dans l'attente de la signature d'une convention) pour le prêt de la salle Chamussy à Loire Forez Agglomération (pour l'activité d'animation du relais assistants maternels, telle que demandée) à condition que l'enlèvement du mobilier (tables, chaises) avant l'activité, sa réinstallation (après l'activité) et le ménage des locaux, soit réalisés par eux-mêmes.

8 - Présentation du rapport d'activités 2018 du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) :

M. le Maire invite M. Didier Chambon à présenter ce rapport.

Après délibération, le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Le conseil municipal est informé :

Orange envisage de planter dix sept poteaux Rue Centrale (entre le chemin du Suc et jusqu'au carrefour Rue centrale – RD 5) pour réaliser le délestage de leur réseau actuellement présent sur les poteaux ENEDIS.
 De plus pour le développement du réseau Très Haut Débit, il est envisagé la plantation de six poteaux.
 Il y aurait donc au total 23 poteaux, sur cette partie de la rue centrale. Une étude a donc été demandée au SIEL pour connaître le coût de cette dissimulation de réseau.

La charge communale pour la dissimulation du réseau basse tension serait de 61 600 € La charge communale pour la dissimulation du réseau télécom serait de : 37 500 €

La partie éclairage public n'a pas été chiffrée pour l'instant.

Une réunion est prévue en mairie le 1^{er} octobre 2019 à 9 h 30 pour discuter de cette dissimulation de réseaux et de sa prise en charge financière. Les invités sont : Enedis, Orange, THD 42, Conseil départemental, Loire Forez Agglomération, le SIEL, et des membres du conseil municipal.

- de l'invitation de Madame Cécile Cukierman, sénatrice, à une réunion à laquelle sera notamment abordé le projet de loi concernant le rôle de l'élu, etc... . M. le Maire assistera à cette réunion (le 20 septembre 2019 à 20 h), il sera accompagné par certains élus.
- Loire Forez Agglomération organise des réunions de secteurs. La réunion de notre secteur aura lieu le jeudi 12 septembre 2019 à Bard (avant la réunion à 17 h lecture du paysage). M. Didier Chambon et M. Jean François Taillandier assisteront à cette réunion.
- Réunion avec les conseillers départementaux le 25 septembre 2019 à 18 h 30 à Montbrison. Il sera question des dispositifs d'aides aux communes pour l'investissement et la préservation de l'environnement. M. Didier Chambon, M. Frédéric Millet, M. le maire y assisteront.
- Réunion avec Loire Forez Agglomération pour la présentation de l'étude déplacement mode doux. M. Didier Chambon, M. Jean François Taillandier, M. Jean Lesquir et M. le Maire y participeront. Elle aura lieu le 26 septembre à 10 h 30 à LFA.
- De l'invitation de la commune de Margerie-Chantagret pour l'inauguration de sa zone de loisirs, le 26 octobre 2019, à 11 h. La commune sera représentée
- L'intervillage du 6 juillet 2019 s'est bien passé, les « classards » ont représenté la commune.
- De nouvelles cages de foot ont été installées par des membres du conseil bénévoles.
- Une réunion publique a eu lieu le 10 juillet 2019 à la salle des fêtes au sujet du THD.

- Concours communal du fleurissement, le jury est passé sur la commune le 13 juillet 2019.
- Travaux envisagés à l'école élémentaire (à la suite de la délibération 2 du 7 mai 2019), une subvention sera demandée à la Région Auvergne Rhône Alpes.
- Des travaux pour les réseaux de THD (Très Haut Débit) ont commencé sur les voiries de divers secteurs de la
- La fête patronale du 2, 3, 4 août 2019, s'est bien passée, à déplorer un incident dans la nuit du 2 au 3 Août.
- De la réunion commission moyens généraux de Loire Forez Agglomération, ce jeudi 5 septembre 2019. M. le maire y assistera.
- De la réunion avec le SIEL, le 6 septembre 2019, pour la présentation du bilan énergétique de la commune.
- De l'assemblée générale de l'association Jeunesse et Loisirs le 13 septembre 2019
- Concernant l'étude du centre Bourg, le bureau d'étude (l'atelier sauvage les Andains) termine la 1^{ère} phase laquelle consistait en la réalisation d'un diagnostic territorial / transversal. Les résultats de celle-ci nous seront présentés le jeudi 3 octobre 2019.
- Réunion des différentes classes à l'école : à chaque réunion un élu sera présent pour expliquer le fonctionnement de la garderie périscolaire et la cantine scolaire.
- Le prochain conseil communautaire de LFA aura lieu le 17 septembre
- L'assemblée générale de la cantine aura lieu le 9 septembre 2019
- Rencontre avec Cité Nouvelle, le 23 septembre 2019, au sujet des cinq constructions prévues rue du stade
- Réunion avec LFA, le 24 septembre 2019, pour faire le point sur l'assainissement de la commune
- Conférence des maires le 24 septembre 2019 à Loire Forez Agglomération
- Réunion en mairie avec le Conservatoire d'Espace Naturel le 26 septembre 2019, l'association l'APPIC et M. Chassagneux (possibilité de faire paître des moutons au pic de Montsupt, pour l'entretien).
- Centre Bourg étude avec l'atelier sauvage Les Andains : il sera à nouveau en résidence sur la commune le 3 et 4 octobre 2019 et au comité de pilotage, réunion en mairie le 3 octobre après-midi .
- Concours du fleurissement communal : remise des récompenses en mairie le 4 octobre 2019.
- L'association des Maires propose des formations (catalogues de septembre à décembre). Les élus ont la possibilité de mobiliser leur DIF (Droit Individuel à la Formation) afin que la journée soit prise en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Panneau installé par le département signalant des travaux prochainement sur la RD 5. Demander s'il peut être déplacé car il gêne la visibilité au bas du chemin de Vidrieux.
- Rendez-vous avec un pépinériste samedi 14 septembre pour voir quels arbustes pourraient être plantés sur la place derrière la mairie.
- Commission communale des finances, mercredi 18 septembre.
- Le nettoyage annuel de la salle des Fêtes a été fait fin août par des membres du conseil, comme prévu.
- Concernant le journal la clé de St-Georges, vous pouvez adresser vos articles à Mme Brigitte Rivollier.
- Lundi 9 septembre, réunion de la commission communale communication à 17 h 45 pour relecture du journal la Clé de St-Georges
- Les travaux prévus dans les allées du cimetière vont débuter lundi 9 septembre.
- Travaux de revêtement sur le chemin de la Ficelle, ils sont prévus pour le lundi 23 septembre.
- Affaissement de deux plaques rue centrale au niveau du commerce et rue du repos. A signaler à Orange.
- Concours de pétanque des élus samedi 7 septembre 2019.
- Commission communale animation, le lundi 9 septembre.
- Repas des élus de l'ancien canton, inscription avant le 18 septembre.
- Journées environnement (nettoyage de la commune) : elles auront lieu le 4 octobre 2019 (le matin, avec l'école) et le 5 octobre (le matin) avec la population.
- Cérémonies vœux : le 8 janvier 2020 avec le personnel communal et le 9 janvier 2020 avec la population.

La séance de conseil est levée à

: 22 h 47 minutes.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 06 septembre 2019. Le Maire, Jean-Michel CHATAIN, 4/4

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 3 septembre 2019